



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

Date de la convocation 20 Janvier 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.BAUDOT Bernard, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard.  M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.</p>		

**Objet : ZAC de la Salamane – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Clermontais, le département de l'Hérault et la Commune de CLERMONT L'HERAULT**

Monsieur LIEB informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Salamane sur la Commune de Clermont l'Hérault, le département a voté une aide d'un montant de 999 000 € répartis sur 3 ans et composée de 870 000 € au titre du P.A.D.T.(Enveloppes du contrat de territoire) et de 129 000 € au titre du P.I.D.E.( programme d'aide aux parcs d'activités de la direction du développement des entreprises et de l'expansion économique).

Il précise que ce cofinancement se compose donc comme suit :

2009 : 200 000 € (PADT – Contrat de projet 2009) + 43 000 € (P.I.D.E.)

2010 : 335 000 € (PADT – Contrat de projet 2010) + 43 000 € (P.I.D.E.)

2011 : 335 000 € (PADT – Contrat de projet 2011) + 43 000 € (P.I.D.E.)

Il ajoute que pour toute aide de ce type, le règlement départemental prévoit la signature d'une convention de partenariat qui fixe des règles et des objectifs et notamment :

- La réalisation d'un parc d'activités économiques de qualité s'insérant dans le paysage existant autoroutier et respectant les principes de la charte départementale de qualité des parcs d'activités économiques
- La création de 500 emplois minimum, un tiers de création nette d'emplois (minimum), et deux tiers d'emplois délocalisés (maximum)

Cette convention de partenariat sera signée par l'ensemble des partenaires du projet, soit le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Clermont l'Hérault.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré

A LA MAJORITE,

**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, le département de l'Hérault et la Commune de CLERMONT L'HERAULT telle que présentée,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA